



CANADA

Débats du Sénat

3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 147 • NUMÉRO 56

LES RESSOURCES HUMAINES ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

La collecte de données sur l'éducation postsecondaire—
La recherche scientifique

Questions de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 19 octobre 2010

LE SÉNAT

Le mardi 19 octobre 2010

LES RESSOURCES HUMAINES ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

LA COLLECTE DE DONNÉES SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE—LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, le gouvernement tente de prévenir toute critique de ses politiques en réduisant au silence les organismes qui compilent de l'information sur des domaines d'activités très importants de notre société.

Le Conseil canadien sur l'apprentissage, qui compilait de l'information importante sur l'éducation au Canada et l'analysait à la lumière des indicateurs de l'OCDE, est maintenant victime des politiques de ce gouvernement. Nous avons appris plus tôt cette année que le conseil ne sera plus financé par le gouvernement fédéral. Il y a quelques semaines, le Dr Paul Cappon, président-directeur général du conseil, a dit que le conseil resterait en place, mais qu'il devra réduire encore ses activités jusqu'au rétablissement du financement fédéral. La situation financière de l'organisme est si précaire que le Dr Cappon et ses collaborateurs ont accepté de continuer d'y travailler bénévolement.

À l'heure de la mondialisation, où la concurrence est plus vive que jamais, l'éducation est la clé de notre réussite. Toutefois, sans données fiables, il est très difficile d'élaborer une stratégie nationale en éducation.

Ma question est simple : quand l'actuel gouvernement se rendra-t-il compte qu'il est important de disposer de données scientifiquement fiables pour élaborer des politiques pour le bien des Canadiens?

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Je remercie madame le sénateur de sa question. Nous apprécions, bien sûr, le travail que font nos scientifiques et d'autres au nom de leurs collectivités respectives, surtout dans les domaines des sciences et de l'éducation, et nous en sommes très fiers.

En ce qui concerne l'assertion du sénateur, il est complètement faux de dire que le gouvernement porte atteinte à leur droit de se faire entendre. La politique de communication du gouvernement s'applique à tous les ministères fédéraux, et le gouvernement applique la même politique depuis 2002. La politique n'a pas changé. Les ministres parlent au nom de leurs ministères. Je le répète, cette politique de communication est en entrée en vigueur en 2002, soit il y a huit ans. Le gouvernement précédent l'a appliquée, et notre gouvernement continue de l'appliquer.

[Français]

Le sénateur Tardif : Honorables sénateurs, le CCL n'est pas le seul exemple de l'absence de volonté de ce gouvernement d'obtenir des données scientifiquement fiables. Comme je l'ai dit plus tôt, il est plus facile d'ignorer les faits lorsqu'il n'y a pas de données fiables, crédibles et représentatives.

En mai 2010, le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada a annoncé qu'il cesserait de financer l'enquête auprès des jeunes en transition et

l'enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes. Pourtant, comme le souligne le rapport intitulé *L'éducation publique pour le bien commun*, de la Fédération canadienne des étudiants et étudiantes, ces enquêtes constituent les principales sources d'information sur les personnes qui poursuivent des études postsecondaires et celles qui en sont exclues.

Madame le leader peut-elle nous dire comment le gouvernement compte obtenir les données fournies par ces deux enquêtes?

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Honorables sénateurs, le gouvernement recueille des données dans de nombreux domaines, notamment dans le cadre des 80 et quelque sondages énumérés avant le congé de l'Action de grâce qui sont effectués sur une base volontaire par l'entremise de Statistique Canada.

Voici ce que fait le gouvernement dans le domaine de l'éducation postsecondaire. Nous avons affecté 800 millions de dollars de plus à l'éducation postsecondaire dans le cadre du TCPS, soit une augmentation de 40 p. 100 par rapport au montant fourni par le gouvernement précédent qui, je le signale en passant, avait réduit de 25 milliards de dollars les transferts aux provinces, notamment au titre du financement des étudiants. C'est ainsi, semble-t-il, qu'il avait décidé de réduire le déficit.

Dans le cadre du Programme canadien de subventions aux étudiants, nous avons mis à la disposition des étudiants des subventions qu'ils n'ont pas à rembourser, ce qui se traduit par un accès accru et des dettes d'études moins élevées à rembourser. Nous fournissons 250 \$ par mois aux étudiants à faible revenu et 100 \$ par mois aux étudiants à revenu moyen. Quelque 280 000 étudiants ont profité de cette mesure l'an dernier, soit 140 000 de plus que dans le cadre du régime précédent. Le Programme d'aide au remboursement accorde plus de souplesse quand vient le temps pour les étudiants de rembourser leurs prêts, ce qui facilite la gestion des prêts en garantissant des modalités raisonnables en ce qui concerne tant le montant des versements que le calendrier de remboursement.

Notre gouvernement a exempté de l'impôt les bourses d'études postsecondaires, il a créé le crédit d'impôt pour l'achat de manuels scolaires et le crédit d'impôt pour l'achat d'outils, et il a fourni 87,5 millions de dollars pour plus de 1 500 bourses au niveau de la maîtrise et du doctorat. Nous avons créé des dizaines de milliers d'emplois pour les étudiants et nous avons appuyé les emplois d'été pour les étudiants par le truchement des programmes suivants : Objectif carrière, à hauteur de 30 millions de dollars; Passeport pour ma réussite, 20 millions de dollars; et Connexion compétence jeunesse, 30 millions de dollars. Nous fournissons jusqu'à 4 000 \$ pour encourager les jeunes à faire carrière dans des métiers spécialisés, par l'entremise de la subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti et de la subvention incitative aux apprentis.

Tous ces exemples illustrent le fait que nous nous sommes servis des ressources et des données que nous avons recueillies auprès de nombreuses sources afin d'assurer un soutien accru à nos étudiants, qui, comme je l'ai mentionné, est supérieur de 40 p. 100 à ce qu'il était sous le gouvernement précédent.